



LE RECOURS AU PRIVE A PARIS ENTRE 2008 ET 2022



Février 2023

1. Le poids du secteur privé à Paris

Les données présentées permettent de mesurer le poids du secteur privé, dans le 1^{er} et le 2nd degré, et les tendances observées depuis 2008 ou 2016 selon les données étudiées.

Plusieurs indicateurs ont été analysés (effectifs, sexe, lieux de résidence, catégories socioprofessionnels et indices de position sociale).

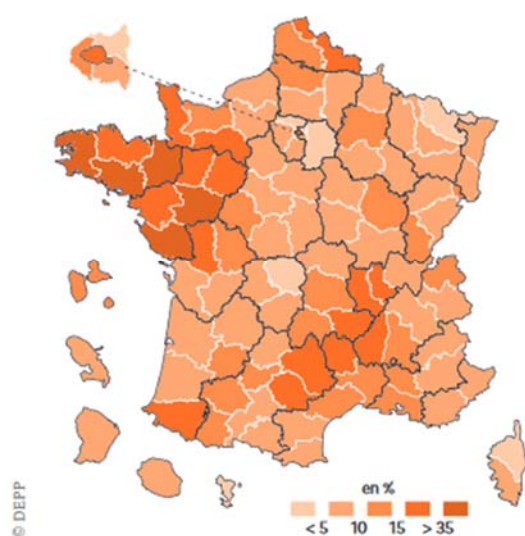
Ces éléments doivent permettre de définir des sujet d'études plus approfondis et/ou ciblés sur certains territoires afin de mieux comprendre les mécanismes en cours et d'accompagner les politiques publiques visant à renforcer le secteur éducatif public face à un privé très concurrentiel.

La part du privé est importante par rapport aux autres territoires

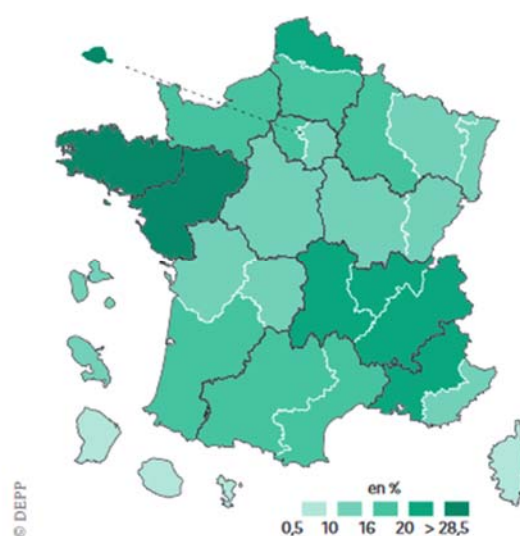
À la rentrée 2022, le secteur privé sous contrat accueille 24% des écoliers et 36% des collégiens à Paris.

En France, la part du privé n'est supérieure que dans les académies de Nantes et Rennes.

10.1 Part du secteur privé sous contrat dans le 1^{er} degré
Rentrée 2020



10.2 Part du secteur privé sous contrat dans le 2^d degré
Rentrée 2020

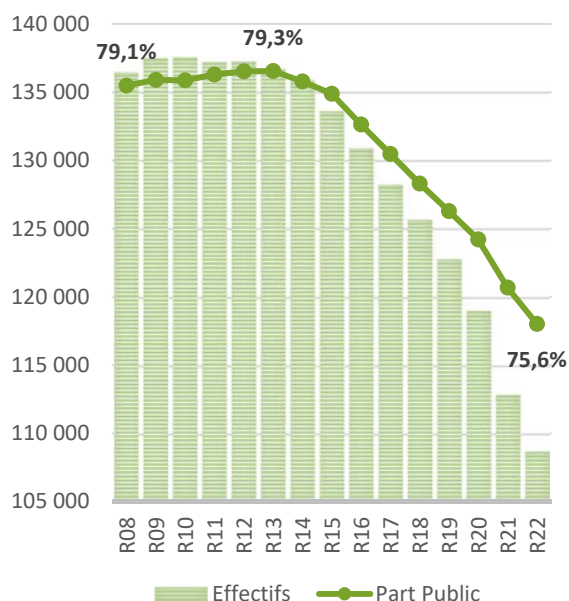


Source : DEPP, « Géographie de l'école », 2021 <https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-323657>

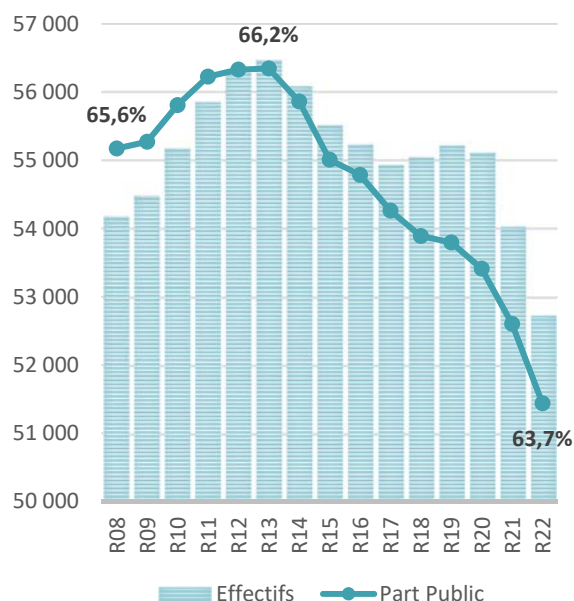
À Paris, la part du privé augmente

Depuis la rentrée 2014, la part du privé augmente dans les écoles comme dans les collèges : +3,7 points dans les écoles et +2,8 points dans les collèges. Cette tendance s'accélère depuis la rentrée 2021, marquée par la crise sanitaire.

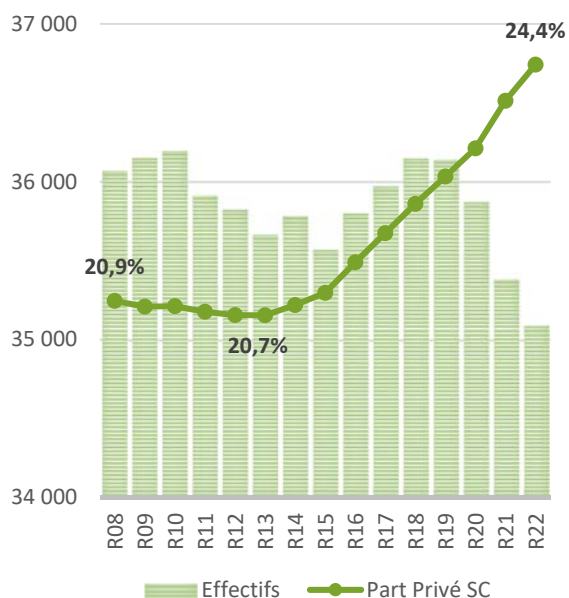
ÉCOLES PUBLIQUES



COLLÈGES PUBLICS



ÉCOLES PRIVÉES SC



COLLÈGES PRIVÉS SC



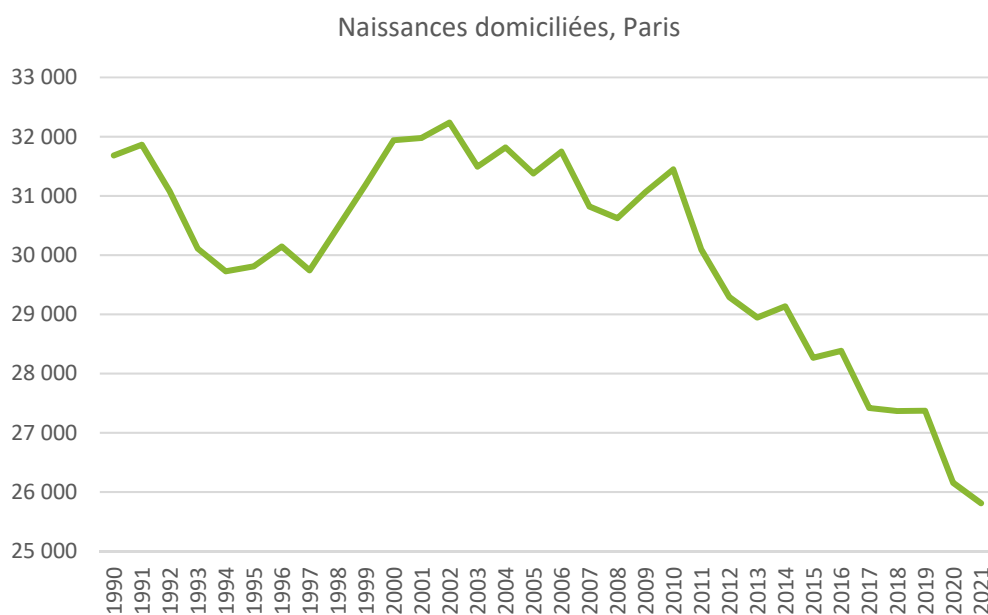
Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA

Année scolaire	PUBLIC		PRIVE		PART du PRIVE	
	ECOLES	COLLEGES	ECOLES	COLLEGES	ECOLES	COLLEGES
2008-09	136 461	54 169	36 068	28 423	20,9%	34,4%
2009-10	137 481	54 475	36 151	28 521	20,8%	34,4%
2010-11	137 596	55 167	36 196	28 541	20,8%	34,1%
2011-12	137 207	55 844	35 911	28 623	20,7%	33,9%
2012-13	137 274	56 321	35 823	28 801	20,7%	33,8%
2013-14	136 693	56 463	35 664	28 863	20,7%	33,8%
2014-15	135 876	56 076	35 781	28 976	20,8%	34,1%
2015-16	133 612	55 507	35 568	29 231	21,0%	34,5%
2016-17	130 903	55 226	35 799	29 226	21,5%	34,6%
2017-18	128 229	54 928	35 971	29 406	21,9%	34,9%
2018-19	125 657	55 038	36 147	29 708	22,3%	35,1%
2019-20	122 759	55 208	36 139	29 861	22,7%	35,1%
2020-21	119 018	55 106	35 872	30 058	23,2%	35,3%
2021-22	112 875	54 022	35 379	29 992	23,9%	35,7%
2022-23	108 726	52 732	35 086	30 025	24,4%	36,3%

Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA

Dans les écoles comme dans les collèges, la hausse du privé est intervenue au moment où le nombre d'enfants à Paris diminuait.

- Dans les écoles, la part du privé augmente fortement depuis le milieu des années 2010, au moment où les migrations de jeunes enfants hors de Paris s'accroissent.
- Au collège, l'augmentation du privé intervient au même moment : il correspond à l'entrée en 6^{ème} des générations 2003 et suivantes, soit des générations nombreuses mais en diminution par rapport au pic atteint en 2002.



Source : INSEE

Entre les rentrées 2015 et 2022, 2 collèges privés sous contrat ont été ouverts et un a fermé en fusionnant avec un autre. Au total, 36 divisions ont été ouvertes, permettant l'accueil de 794 élèves supplémentaires et la baisse de 0,2 du E/D (28,5/ division à la rentrée 2022).

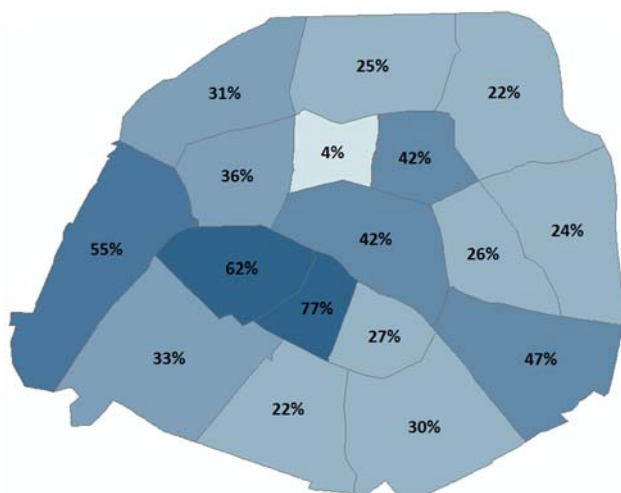
Dans le même temps, les collèges publics ont perdu 37 divisions. Ils accueillent 2.775 élèves de moins qu'en 2015. Le E/D a baissé de 0,9 élèves par classe (26,1 à la rentrée 2022).

La part du privé est plus importante à l'ouest

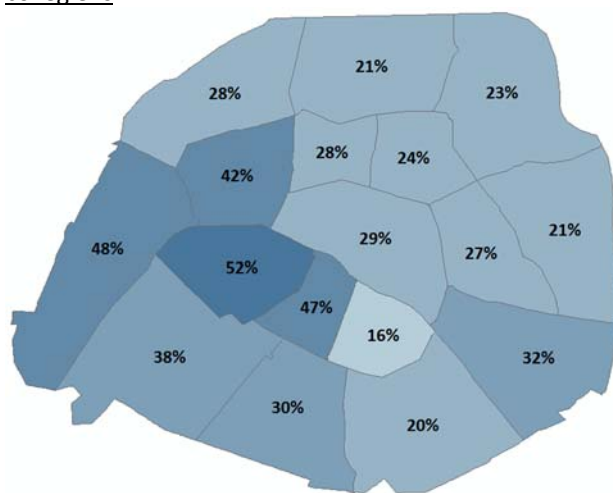
La part du privé est plus importante dans les arrondissements de l'ouest parisien :

- Les élèves domiciliés à l'ouest fréquentent globalement plus le privé que les élèves domiciliés à l'est.
- De nombreux établissements privés sont implantés dans les 6^{ème}, 7^{ème} et 16^{ème}, conduisant à des taux de privé à l'arrondissement de scolarisation supérieur à 50% et même 77% dans le 6^{ème}.

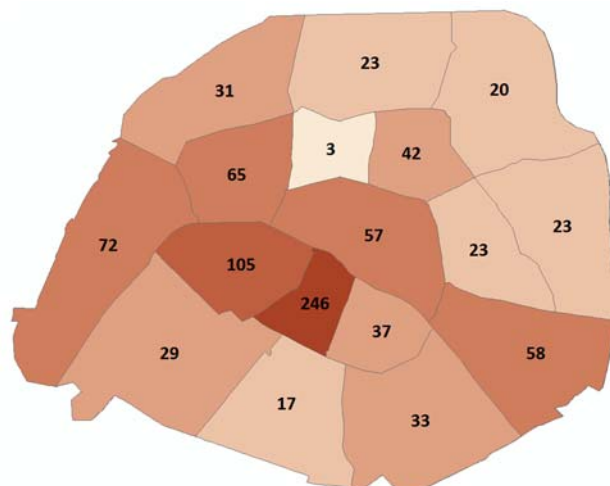
Part du privé selon l'arrondissement du collège



Part du privé selon l'arrondissement de domicile des collégiens



Nombre de places occupées dans le privé de l'arrondissement pour 100 collégiens domiciliés dans l'arrondissement



Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2022

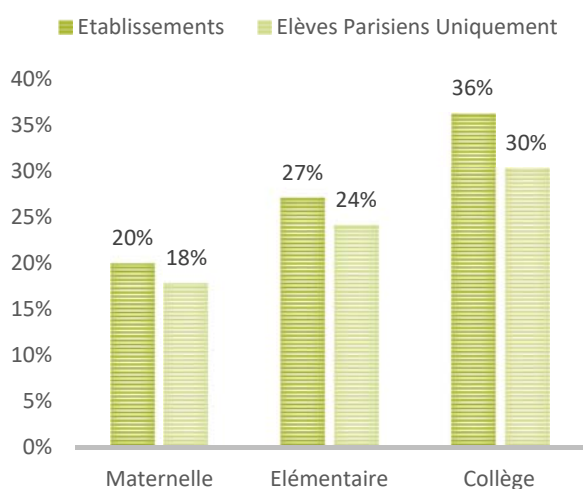
À l'est, le 12^{ème} fait figure d'exception : le taux de recours au privé de ses collégiens est supérieur à ceux des arrondissements voisins. L'offre implantée est 2 à 3 fois plus importante qu'alentour.

La part du privé s'accroît avec le niveau scolaire

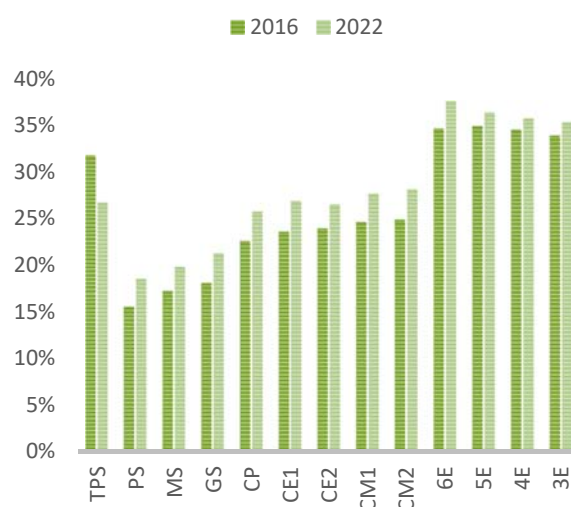
Le privé représente 20% des effectifs en maternelle, 27% en élémentaire et 36% au collège. Ces ordres de grandeurs s'abaissent lorsqu'on n'observe que les enfants domiciliés à Paris, respectivement 18%, 24% et 30%.

Le poids des élèves domiciliés hors de Paris et fréquentant un établissement parisien (public ou privé) est important. Leur part dans les effectifs globaux des établissements augmente avec l'avancée en âge, passant de 3% en maternelle, à 4% en élémentaire et 11% dans les collèges. Quel que soit le niveau, les non parisiens sont scolarisés à plus de 80% dans le privé.

PART DU PRIVÉ PAR NIVEAU AGGLOMÉRÉ, RENTRÉE 2022



PART DU PRIVÉ PAR NIVEAU DÉTAILLÉ, 2016 ET 2022



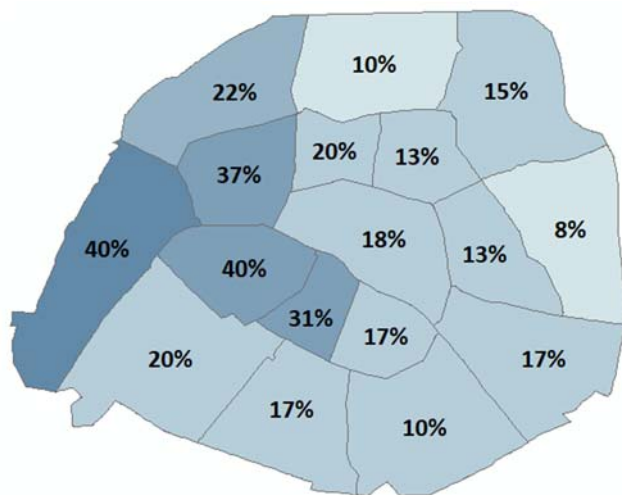
Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA

Les augmentations de la part du privé sont marquées aux entrées de niveaux, soit en CP et en 6^{ème}.

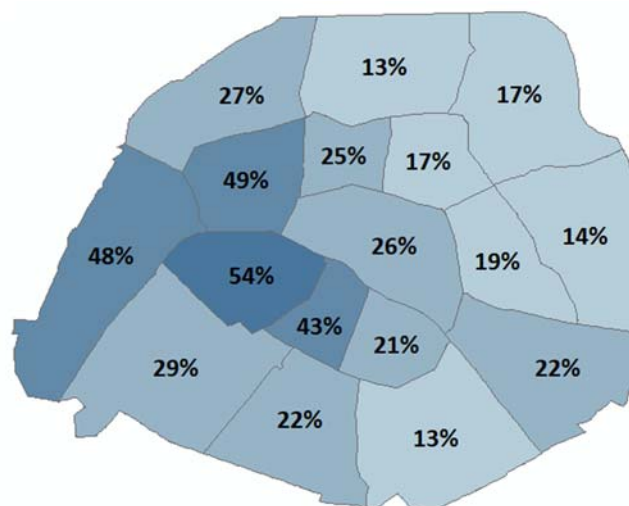
À la rentrée 2022, le taux de privé est de 38% pour les 6^{ème} et de 35% seulement pour les 3^{ème}. Pourtant, au sein d'une même génération, le taux de privé est plutôt stable de la 6^{ème} à la 3^{ème} ; les 6^{ème} de 2019 par exemple fréquentaient le privé à 35,3%, les 3^{ème} de 2022 le fréquentent à 35,4%. Le taux de privé des 6^{ème} de 2022 est donc le reflet de l'augmentation récente de la part du privé

À l'Ouest, le privé est fort dès la maternelle et ne progresse qu'à la marge au passage au CP et en 6^{ème}. La part du privé régresse même à l'entrée au collège dans les arrondissements dont les collèges publics sont jugés attractifs : 5^{ème} dans son ensemble, 7^e / Duruy, 8^e / Condorcet et Chaptal et 16^e. À l'est en revanche les passages vers le privé se font préférentiellement au niveau collège.

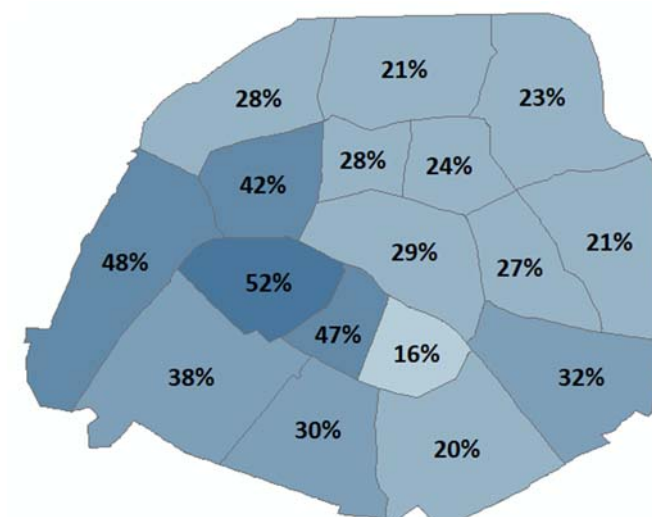
Part du Privé – Maternelle



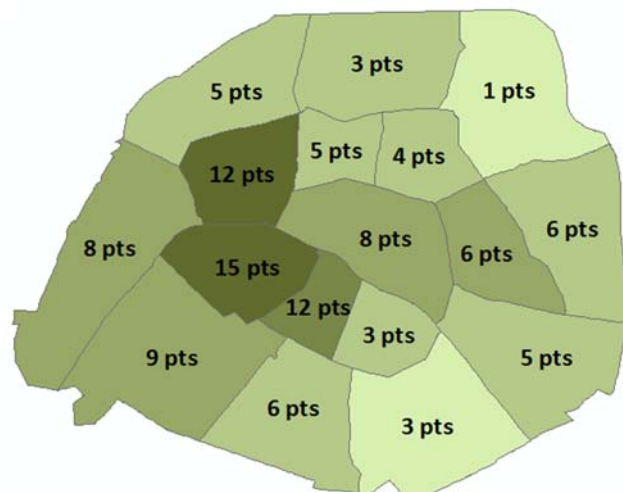
Part du Privé – Élémentaire



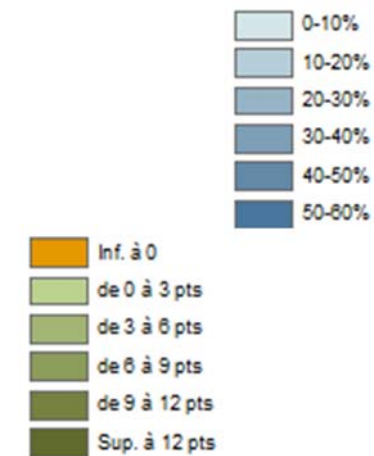
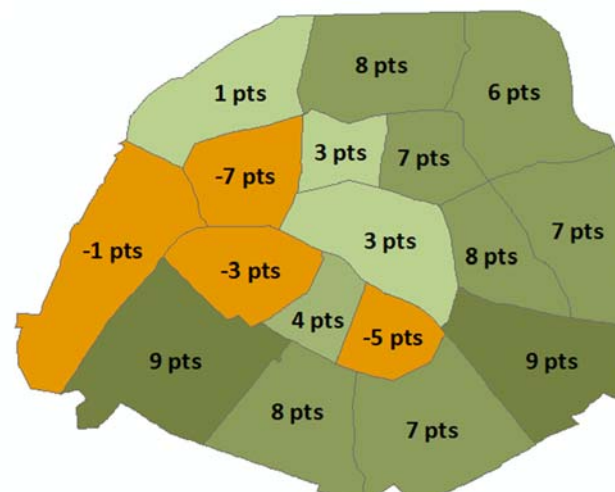
Part du Privé – Collège



Variation de la part du privé - Maternelle / Élémentaire



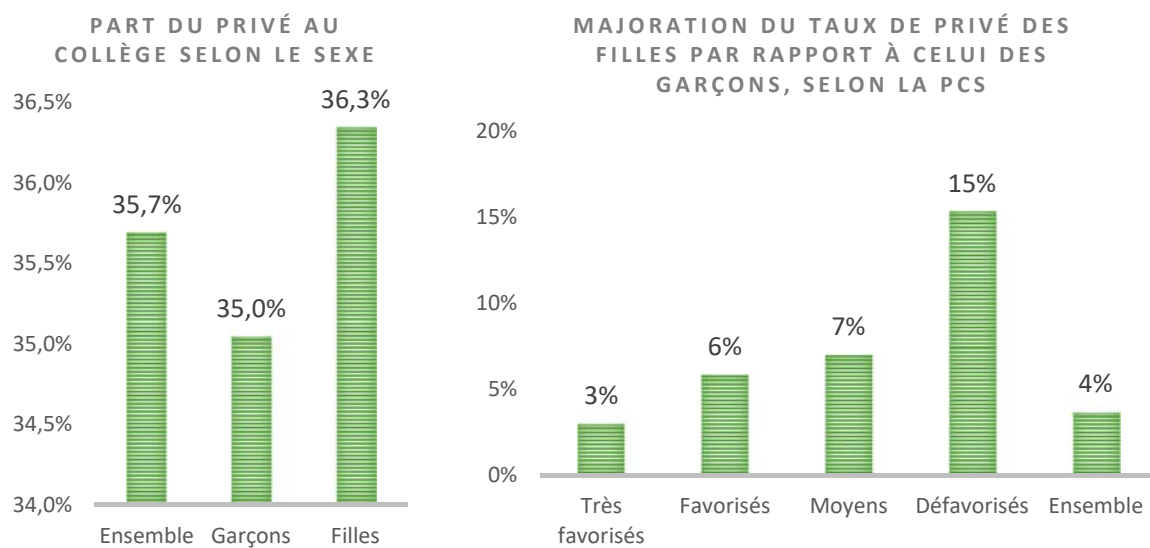
Variation de la part du privé – Élémentaire / Collège



Toutes données calculées à l'arrondissement de domicile
Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2022

La part du privé est plus importante parmi les filles

Au collège, la part du privé est supérieure parmi les filles : 36,3% contre 35,0% pour les garçons.

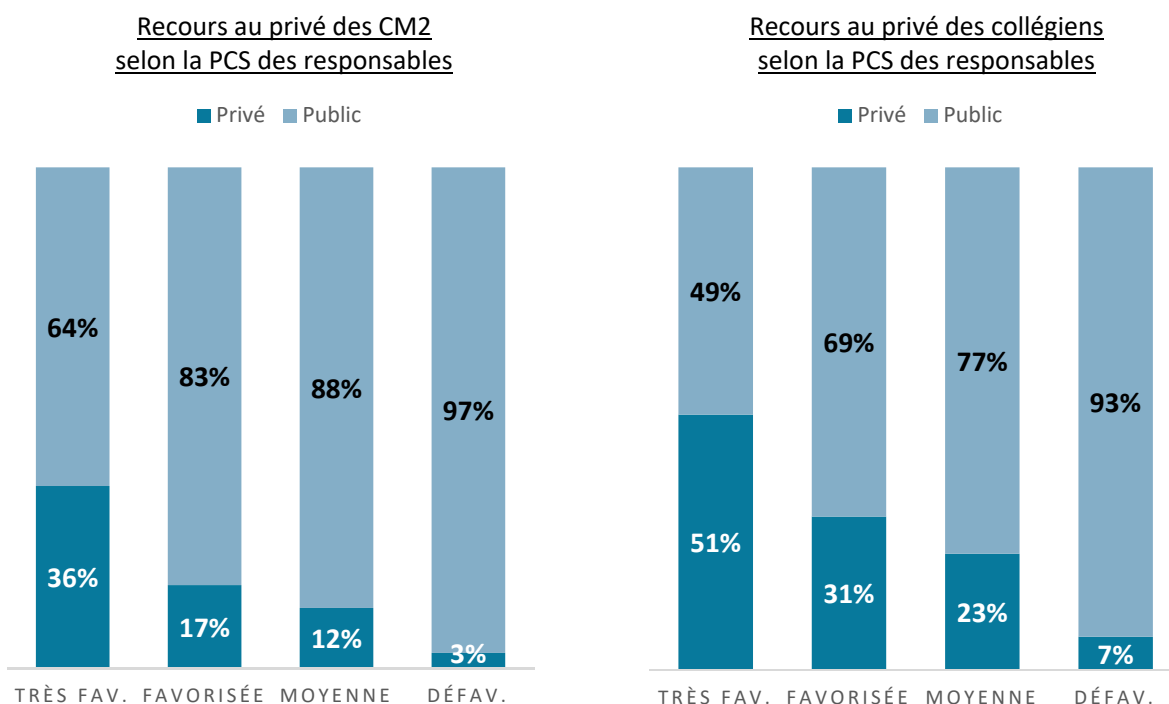


Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2021

Le recours au privé est supérieur pour les filles dans toutes les catégories sociales, mais cette majoration est 5 fois plus importante pour les PCS défavorisées que pour les PCS très favorisées.

2. Le recours au privé est différencié socialement

Le choix du privé est avant tout dépendant de la catégorie sociale des élèves. Dans les écoles élémentaires, les enfants de PCS très favorisées¹ optent 12 fois plus souvent pour le privé que les enfants de PCS défavorisées. Au collège ce rapport est de 1 à 8. Une infime minorité d'élèves de PCS défavorisées fréquentent les collèges privés : 3% à l'école et 7% au collège.



Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2020

Le choix du privé ne dépend que très à la marge du lieu de résidence (Cf cartes page 9)

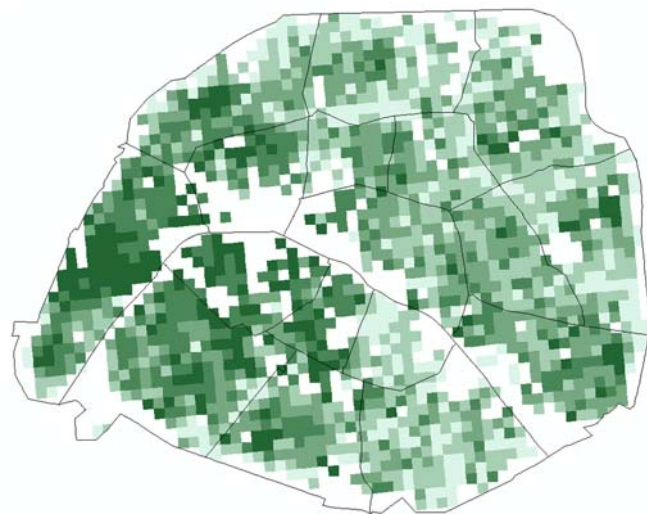
Les PCS très favorisées, où qu'elles habitent, optent pour le privé à plus de 25%. Exceptions notables : le 5^{ème} arrondissement et une zone 9^è/sud 18^è qui recouvre notamment les périmètres des collèges Condorcet et Yvonne Le Tac. Ces collèges accueillent respectivement 7% et 15% d'enfants de PCS défavorisées.

À l'autre bout du spectre, les PCS défavorisées n'optent que très rarement pour le privé, moins d'une fois sur 6. Le lieu de résidence ne semble pas induire de variation significative d'un point de vue statistique et devra être étudié plus finement à l'échelle locale avec des méthodes qualitative.

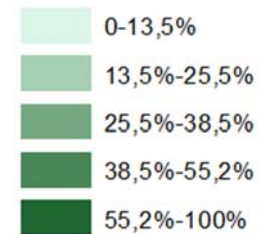
Le comportement des PCS moyennes semble également assez homogène géographiquement. Néanmoins, des sur-représentations apparaissent dans le 19^è -où les collèges privés juifs scolarisent des populations relativement mixtes socialement- ainsi que sur certaines Portes de Paris. Les collèges publics de ces zones accueillent moins de 10% d'enfants de PCS très favorisées.

¹ Les données PCS ne sont disponibles que pour les collégiens. Leur établissement N-1 est également renseigné. Sur la base de ces 2 variables, on peut approcher le peuplement social des écoles élémentaires par une estimation des PCS des CM2.

Part du Privé parmi les collégiens parisiens

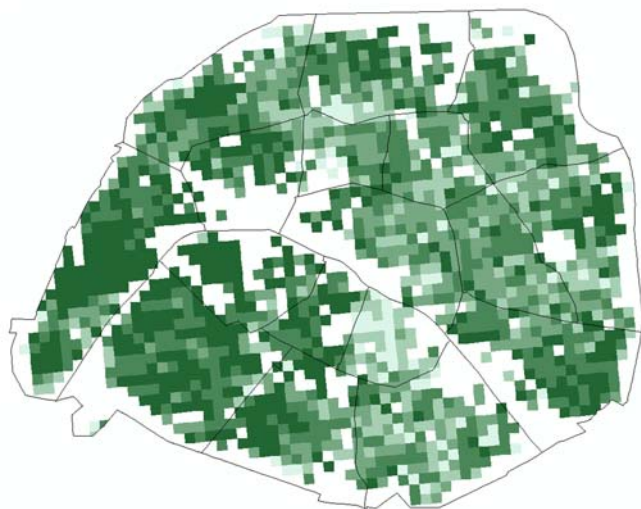


Taux de privé

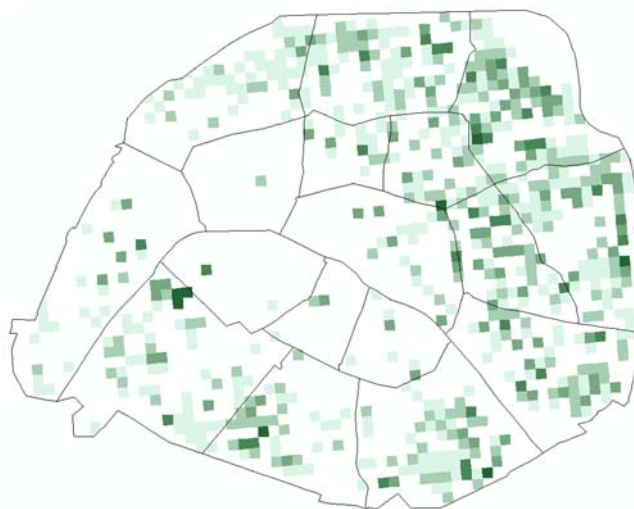


Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2021

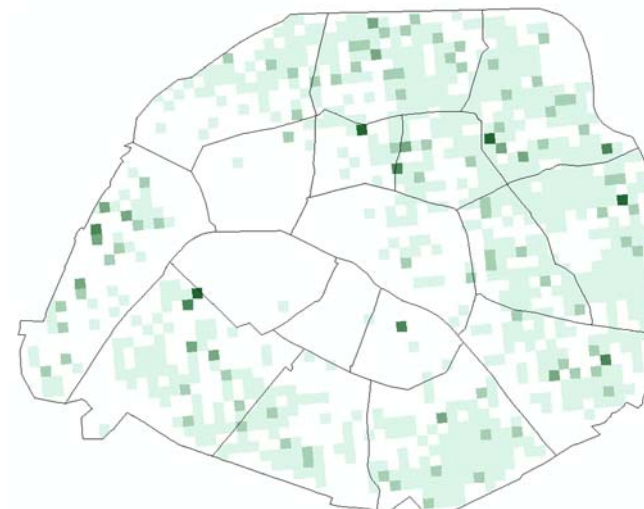
...parmi les PCS Très Favorisées



...parmi les PCS Moyennes



...parmi les PCS Défavorisées

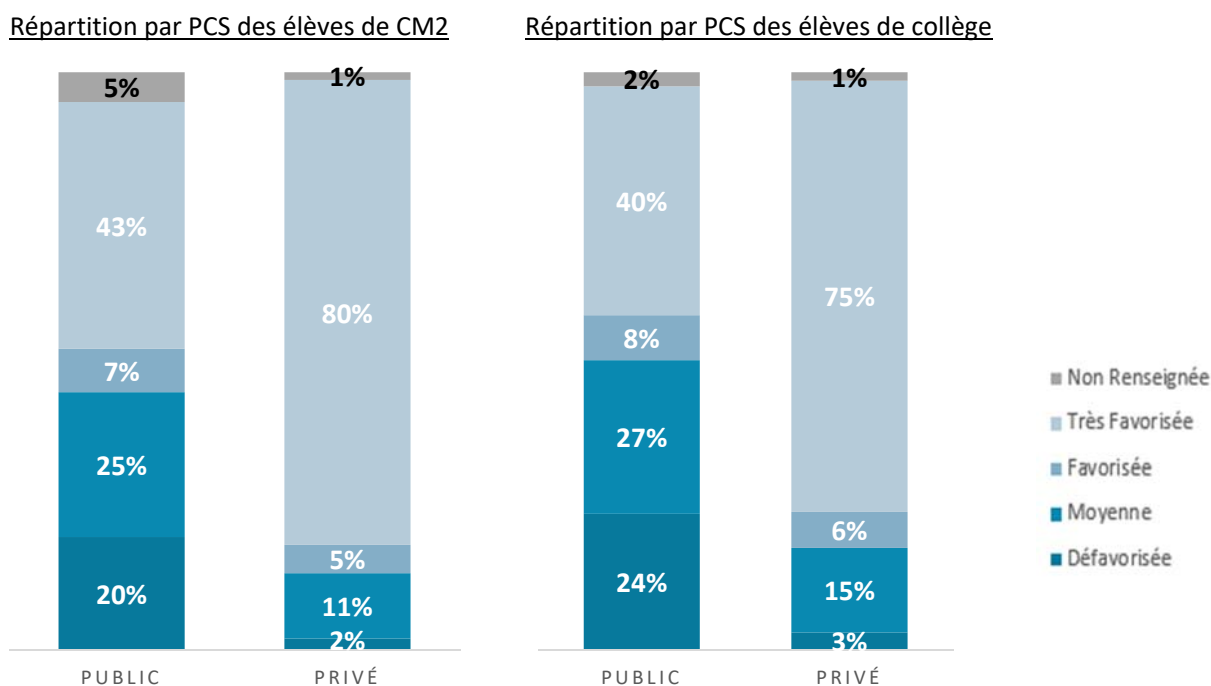


3. Le recours au privé vecteur de ségrégation sociale

Les établissements publics concentrent les populations les plus défavorisées

Conséquence directe du recours au privé différencié socialement, les établissements privés accueillent une population nettement plus favorisée que les établissements publics.

Les écoles privées concentrent 80% d'enfants très favorisés, les collèges 75%. Les enfants défavorisés en sont quasi absents, représentant seulement 2 à 3% de l'ensemble des élèves.



Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2020

En 1er comme en 2d degré, les établissements à l'Indice de Position Sociale² le plus élevé sont privés.

² « Afin de mieux appréhender les inégalités sociales dans le système éducatif, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale a développé un indice de position sociale (IPS) calculé à partir des professions des responsables légaux des élèves. À chaque couple de professions correspond une valeur résumant le contexte social, économique et culturel dans lequel évolue l'élève au quotidien. Cet indice varie de 38, lorsque la profession du père de l'élève n'est pas renseignée et que sa mère est au chômage, à 179 lorsque le père de l'élève est ingénieur et la mère professeure des écoles. Si ces valeurs ne sont pas directement interprétables, un IPS plus élevé suggère que l'élève évolue dans un contexte familial plus propice à la réussite scolaire. L'IPS moyen des collèges en France varie de 51 à 158. » Botton & Souidi, « Le collège d'à-côté », *La vie des idées*, 15 novembre 2022, <https://laviedesidees.fr/Le-college-d-a-cote.html>

Pour la construction de l'IPS : Thierry Rocher, « Construction d'un indice de position sociale des élèves ». *Éducation & formations*, 2016, no 90, p. 5-27.

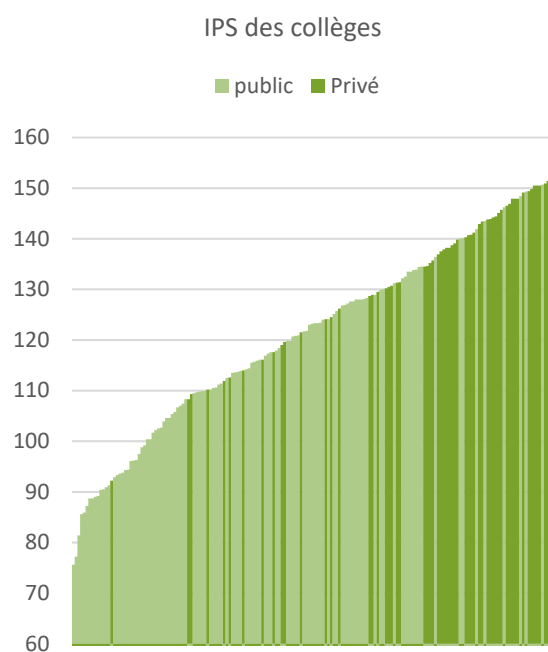
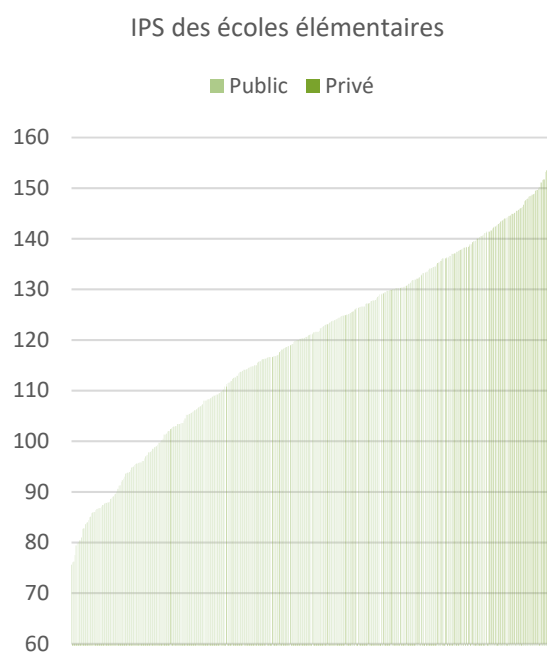
	Écoles*			Collèges**		
	Quartile 1	Médiane	Quartile 3	Quartile 1	Médiane	Quartile 3
Public	100	115	127	102	115	127
Privé sous contrat	133	141	146	129	138	147
Public + Privé sous contrat	105	121	133	109	123	137

*IPS CM2 - 2016-2020 - donnée déduite des IPS 6ème / Source SSA – Rectorat de Paris

** IPS collèges hors Segpa R2021 / Source MEN

Les IPS de 457 écoles élémentaires parisiennes ont été publiés. Parmi les 40 écoles les plus favorisées, seules 3 sont publiques (7è/ Chomel, 5è/Saint Jacques et 5è/Cardinal Lemoine). Les 90 écoles les plus défavorisées sont publiques, aucune n'est privée.

Paris compte 178 collèges. Le premier collège public n'arrive qu'en 7^{ème} position et seuls 3 collèges se placent dans les 20 premiers (7è/Duruy, 5è/Rognoni et 5è/Henri IV). Parmi les 40 collèges les plus défavorisés, on ne compte qu'un seul privé, spécialisé dans la scolarisation d'élèves handicapés.



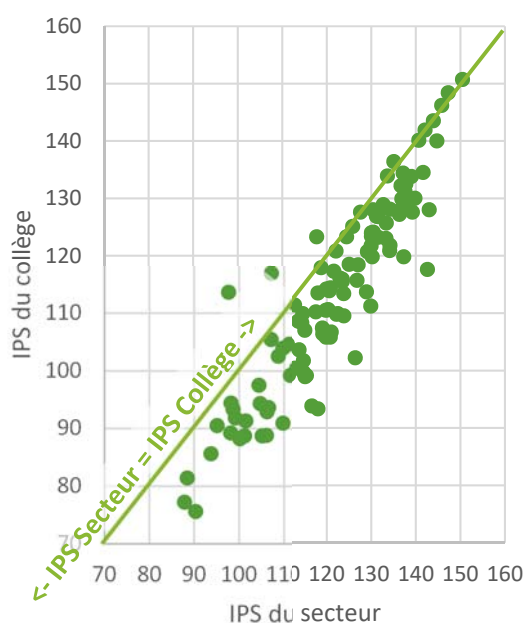
Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2021

Les établissements publics sont plus défavorisés que leurs secteurs de recrutement

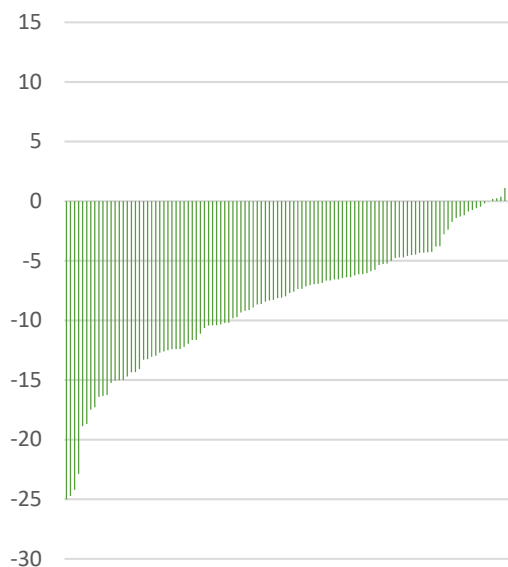
Un collège public sur 4 présente un IPS inférieur de 12 points au moins à son secteur de recrutement, la moitié un écart d'au moins 8 points.

Seuls 3 collèges publics ont un IPS supérieur à celui de leur secteur : 13è/Monet, 17è/Balzac et 20è/Ravel. Ils doivent cette particularité à leurs classes spécifiques à recrutement déséctorisé (classes à horaires aménagés, classes internationales). Tous les autres sont appauvris par le recours au privé des élèves du secteur les plus favorisés.

Relation entre IPS du collège et IPS du secteur



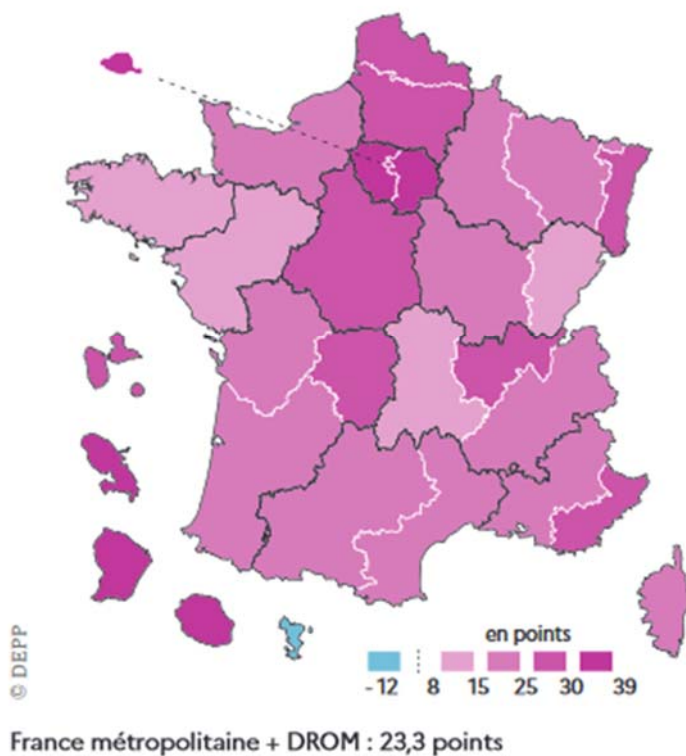
Écart entre l'IPS des collèges publics et celui de leurs secteurs



Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2021

L'effet ségrégant du privé parisien est supérieur à celui des autres académies de France.

10.3 Écarts entre la part de PCS favorisées au collège dans le 2^d degré privé sous contrat et le 2^d degré public - Rentrée 2020



Source : DEPP, « Géographie de l'école », 2021 <https://www.education.gouv.fr/geographie-de-l-ecole-323657>

Le privé parisien draine de nombreux élèves favorisés de la petite couronne

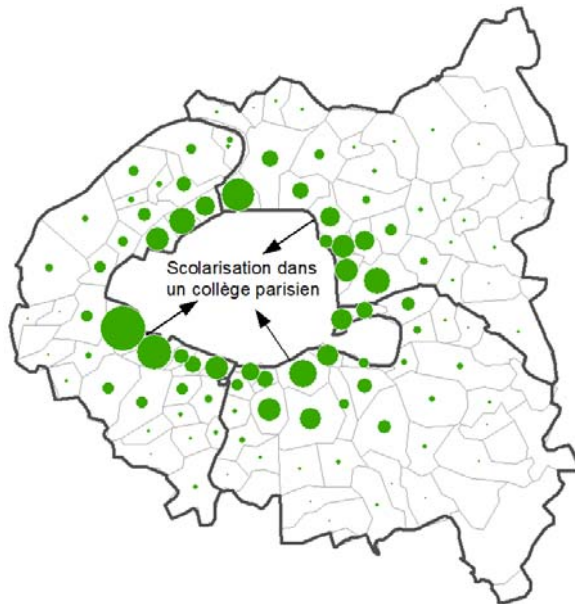
Les collèges parisiens attirent de nombreux élèves d'Île-de-France : 9.000 dont 85% dans les collèges privés. Ces élèves sont de profil largement favorisé : 69% des non parisiens sont de PCS très favorisée et 46% pour les non parisiens du public.

Le flux entrant d'élèves non parisiens a pour effet de renforcer la part des élèves très favorisés dans les établissements parisiens, publics comme privés.

À l'inverse, ce flux appauvrit forcément les territoires d'origine, dans des proportions que nos données ne permettent pas d'estimer.

COLLEGIENS DE LA PETITE COURONNE SCOLARISES DANS UN COLLEGE PARISIEN

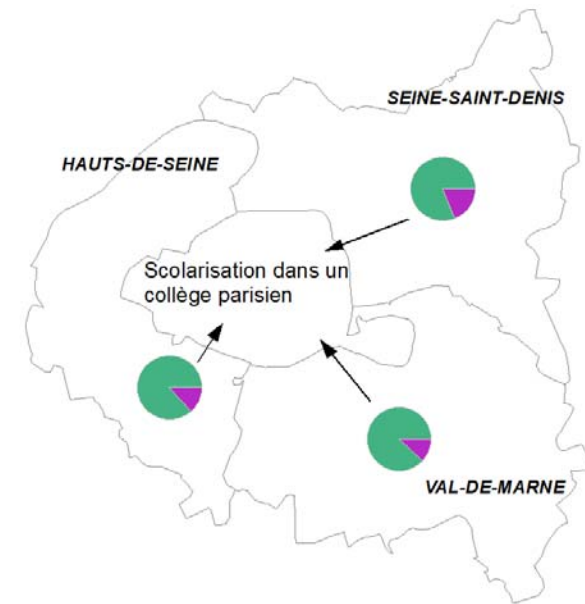
Commune d'origine des collégiens



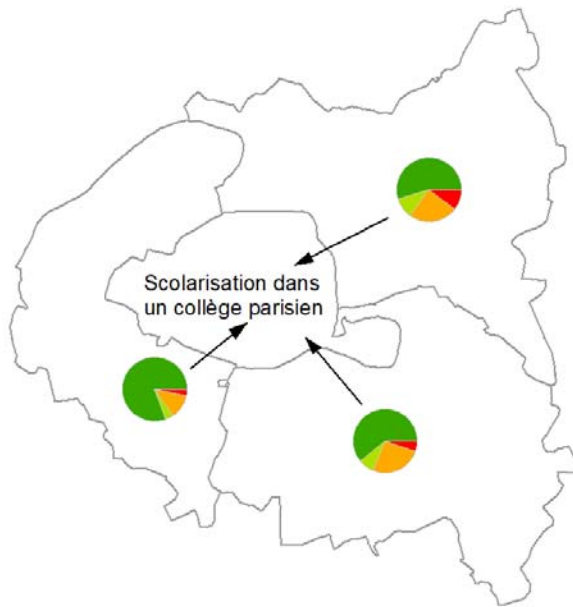
Source : DASCO-BPS, Rectorat de Paris – SSA, 2021



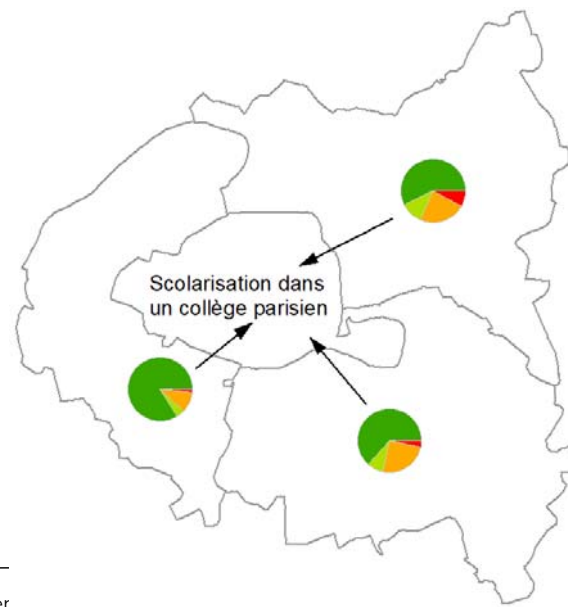
... scolarisés dans le public ou privé ?



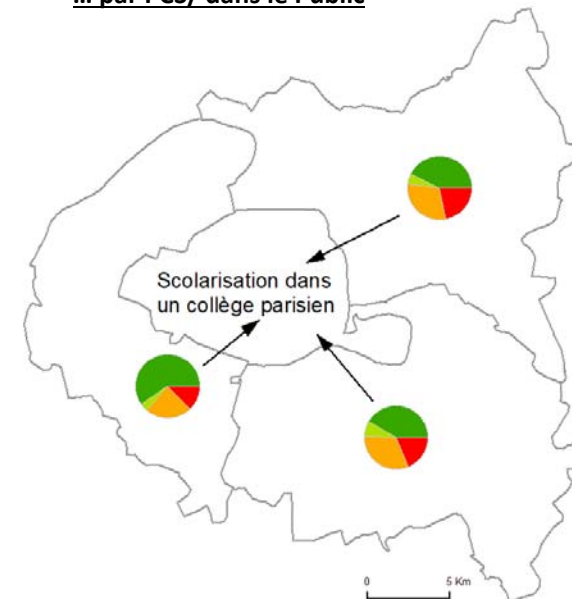
... par PCS / dans le Public + Privé



... par PCS/ dans le Privé



... par PCS/ dans le Public



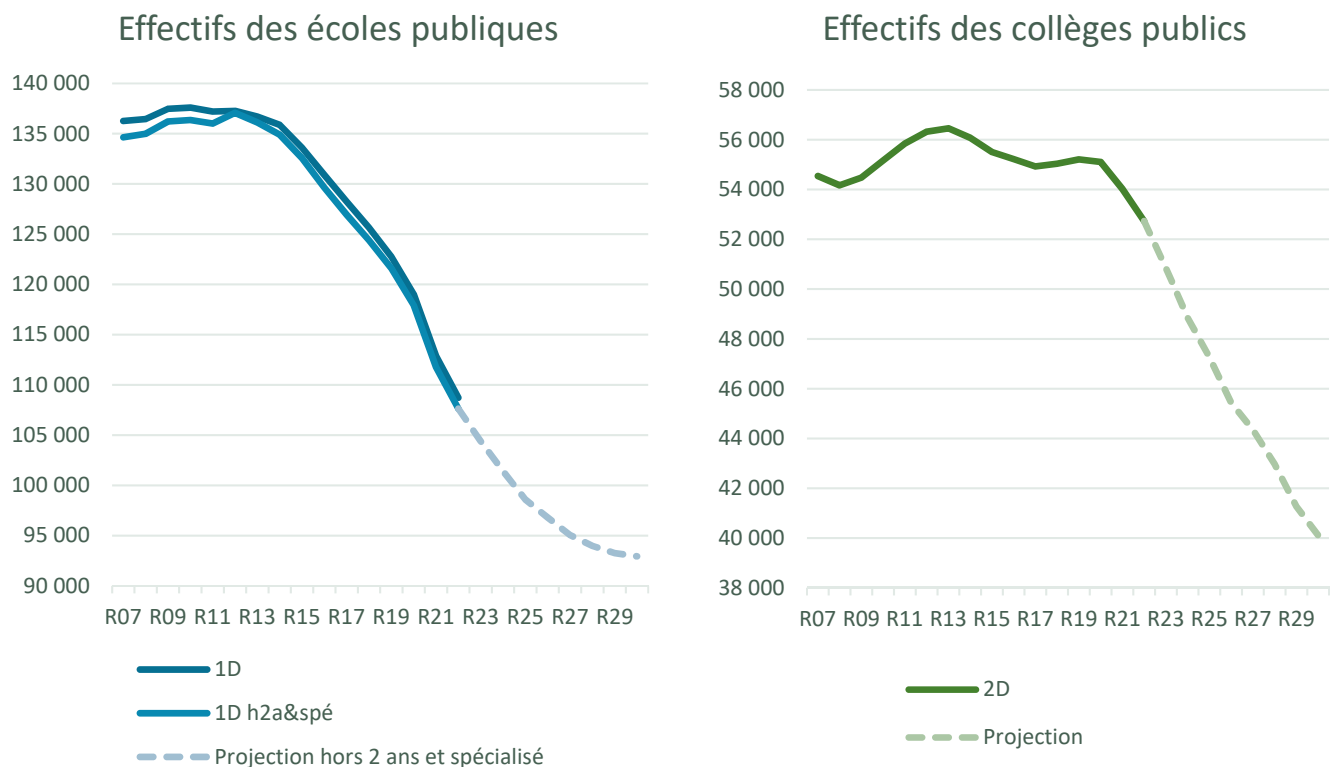
4. Perspectives d'évolution des effectifs et de la part du privé

La baisse des effectifs va se poursuivre

La baisse de la population d'âge scolaire présente à Paris va se poursuivre dans les prochaines années. Les effectifs scolaires vont continuer à diminuer.

Depuis 2010, les écoles publiques parisiennes ont perdu près de 29.000 élèves soit une baisse de 21%. D'ici 2030, compte tenu de la baisse des naissances et si les migrations des familles hors de Paris se maintiennent à leur niveau actuel, on pourrait compter 15.000 élèves de moins. Au total, en 20 ans, les écoles publiques pourraient avoir perdu 32% de leurs élèves.

Au niveau collège, compte tenu du jeu des générations, la baisse est un peu décalée dans le temps et commence à se faire sentir. Elle va se poursuivre pendant les 10 prochaines années. Depuis 2010, les collèges publics parisiens ont perdu 2.400 élèves (-4%). D'ici 2030 ils pourraient perdre encore près de 13.000 élèves. En 20 ans, les collèges publics pourraient avoir perdu 27% de leurs élèves.

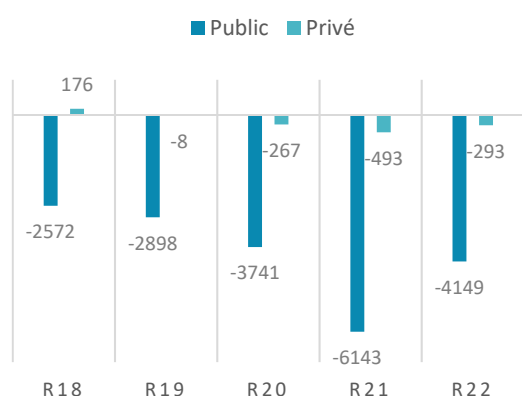


Source : DASCO-BPS

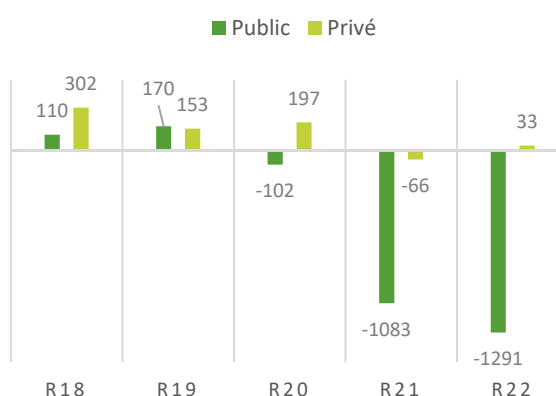
Une baisse inégalement partagée

Jusqu'à maintenant, la baisse des effectifs a touché les établissements publics de plein fouet en épargnant ou presque les établissements privés. Entre 2015 et 2019 les effectifs des écoles privées ont augmenté alors que ceux du public baissaient. Au cours de 3 dernières années, le privé a subi 7% de la baisse totale des effectifs alors qu'il scolarise 24% des élèves. Au niveau collège, les effectifs du privé ont cessé d'augmenter mais ne diminuent pas alors que les effectifs des collèges publics commencent à baisser fortement.

Evolution des effectifs / Ecoles



Evolution des effectifs / Collèges

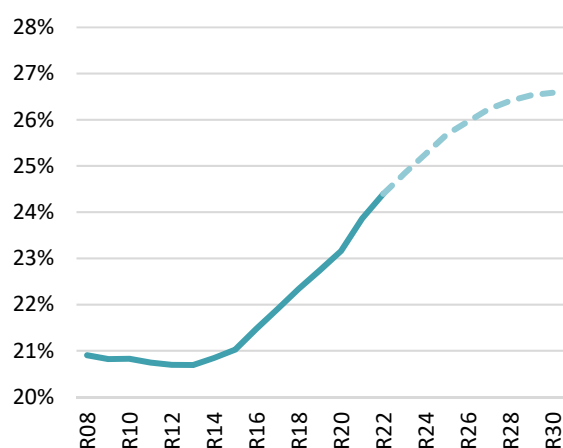


Si les effets de la baisse de la population enfantine présente à Paris continuent à se faire sentir à plein dans les établissements publics et peu ou pas dans les établissements privés, la part du privé continuera à augmenter.

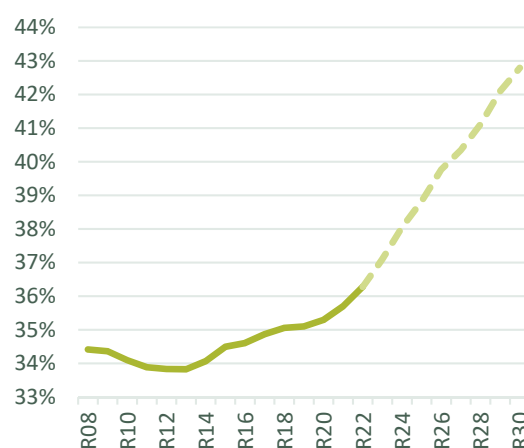
Une simulation sous hypothèse d'une baisse du privé équivalente à 7% de celle du public à l'avenir envisage que le privé pourrait dépasser 26% des écoliers d'ici 2026 (soit +1,8 pt par rapport à la rentrée 2022 et +5,5 pts par rapport à la rentrée 2013).

Au collège, si on fait l'hypothèse que le privé se maintiendra à son effectif actuel, l'augmentation sera plus importante encore. La part du privé pourrait frôler les 40% d'ici 2026 (soit +3,5 pts par rapport à la rentrée 2022 et +6 pts par rapport à la rentrée 2013). Des simulations plus lointaines envisagent le dépassement des 42% de privé d'ici 2030 et jusqu'à 46% en 2034.

Part du privé / Ecoles



Part du privé / Collèges



Cette augmentation de la proportion d'enfants scolarisés dans le privé, si elle se réalisait, risquerait d'accroître encore l'écart entre le peuplement social des établissements publics et privés, entraînant un appauvrissement supplémentaire des établissements publics. Le creusement de la composition sociale entre les deux secteurs pourrait alors agir comme une cause supplémentaire et accélératrice d'évitement.